

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article I : Champ d'Application

Les présentes conditions générales de vente régissent tous les services rendus par Babelscope au titre de ses prestations, quels que soient leur forme, leur contenu et le lieu où elles sont exercées. Toute commande passée implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente à l'exclusion de tout autre document.

Article II : Devis et Commande

Chaque commande du Client est précédée d'un devis gratuit établi par Babelscope sur la base des documents à traduire ou des informations fournis par le Client. Le devis signé par le Client avec la mention « Bon pour accord » tient lieu de commande ferme et définitive. Babelscope se réserve le droit de ne pas commencer la prestation avant la réception du devis. Sauf accord contraire indiqué sur le devis, les frais encourus pour la réalisation de la prestation (déplacements, envoi de courrier express, etc.) sont à la charge du Client. Les tarifs et délais de livraison pourront être réexaminés en cas de non confirmation du devis dans un délai de 30 jours.

Article III : Acompte

Toute commande dont le montant hors taxe dépasse 800 euros sera soumise à une demande d'acompte dont le pourcentage sera précisé sur le devis. Dans ce cas, l'exécution des prestations ne commencera qu'après encaissement de l'acompte.

Article IV : Délai de livraison

Le délai de livraison mentionné sur le devis n'est applicable que sous réserve de réception par Babelscope de la confirmation de la commande et de l'intégralité des documents objets de la traduction.

Article V : Obligations de Babelscope

Babelscope s'efforce de réaliser la traduction avec la plus grande fidélité par rapport à l'original et conformément aux usages de la profession et met tout en œuvre pour tenir compte et intégrer dans la traduction les éléments d'information fournis par le Client (glossaires, plans, dessins, abréviations, etc.). Babelscope décline toute responsabilité en cas d'incohérence ou d'ambiguïté du texte d'origine, la vérification de la cohérence technique de l'original relevant de la seule responsabilité du Client.

Article VI : Obligations du Client

Le client s'engage à mettre à la disposition de Babelscope l'intégralité des textes à traduire et toute information technique nécessaire à la compréhension du texte et, le cas échéant, la terminologie spécifique exigée. En cas de manquement du Client à son obligation d'informer Babelscope, celle-ci ne pourra être tenue responsable des éventuelles non-conformités ou d'un dépassement des délais. Le Client dispose d'un délai de 10 jours ouvrés à compter de la réception de ses documents traduits ou relus pour manifester par écrit un éventuel désaccord concernant la qualité de la prestation. Passé ce délai, la prestation sera considérée comme ayant été dûment exécutée et aucune contestation ne pourra être admise. A cet effet, le Client admet de considérer comme preuve de la livraison tout accusé de réception par voie postale, fax ou courrier électronique.

Article VII : Confidentialité

Babelscope s'engage à respecter la confidentialité des informations portées à sa connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation. Les originaux sont retournés au Client sur simple demande. La responsabilité de Babelscope ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par Internet. Par conséquent, il appartient au client d'informer, préalablement ou lors de la commande, Babelscope des moyens de transfert qu'il souhaite voir mis en œuvre afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible.

Article VIII : Responsabilité

Les prestations de service sont exécutées par Babelscope dans le cadre d'une obligation de moyens. En aucun cas Babelscope ne saurait être tenue responsable des réclamations motivées par des nuances de style. En toute hypothèse, la responsabilité de Babelscope se limite uniquement au montant de la facture concernée. Il est précisé que les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, leur inobservation ne pouvant entraîner des pénalités pour retard. En aucun cas la responsabilité de Babelscope ne saurait être engagée du fait de dommages directs ou indirects, causés au Client ou à des tiers du fait d'un retard de livraison, dû notamment à des cas de force majeure, ou à d'éventuels retards d'acheminement par fax, courrier électronique et autres moyens postaux.

Article IX : Corrections et relectures

En cas de désaccord sur certains points de la prestation, Babelscope s'engage, à trouver la solution la mieux adaptée aux exigences du Client, étant entendu que cela ne pourrait en aucun cas être invoqué pour une remise en question de la prestation dans son ensemble, Babelscope s'efforçant alors de procéder aux corrections dans les meilleurs délais.

Article X : Modalités de paiement

Sauf conditions particulières spécifiées sur le devis, les factures s'entendent net, sans escompte et payables à 30 jours à compter de la date de réception de la facture. En cas de retard de paiement, les commandes en cours pourront être interrompues de plein droit jusqu'au paiement complet par le Client. Conformément à la Loi française 92-1442 du 31/12/1992 modifiée, le Client sera redevable de pénalités mensuelles pour retard de paiement, calculées à l'intégralité des sommes restant dues par application d'un taux d'intérêt égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, exigible le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture sans qu'un rappel soit nécessaire, outre 5 % du montant de la facture à titre de clause pénale forfaitaire.

La traduction reste la propriété de Babelscope jusqu'au paiement complet.

Article XI : Propriété intellectuelle

Avant de soumettre un document pour traduction à Babelscope, le Client doit s'assurer qu'il en a le droit. Il doit donc être l'auteur du document original ou avoir obtenu l'autorisation écrite préalable de traduction de la part des détenteurs des droits d'auteur du document.

A défaut, Babelscope ne pourra en aucune façon être tenue responsable si tout ou partie des documents confiés par le Client venaient à enfreindre le droit de propriété intellectuelle ou tout autre droit d'un tiers ou toute réglementation applicable. Le cas échéant, le client assumerait seul les éventuels dommages et les conséquences financières qui découleraient de sa seule négligence.

Par ailleurs, le Client reconnaît que la traduction effectuée par Babelscope constitue un document nouveau dont les droits d'auteur sont co-détenus par l'auteur du document original et Babelscope. En conséquence, en cas de prestations à caractère littéraire ou artistique, et sans préjudice de ses droits patrimoniaux sur son œuvre, Babelscope se réserve le droit d'exiger que son nom ou celui du traducteur soit mentionné sur tout exemplaire ou toute publication de sa prestation conformément au Code de la Propriété Intellectuelle, paragraphe L. 132-11.

Article XII : Annulation

En cas d'annulation d'une commande en cours de réalisation, quelle qu'en soit la cause, signifiée par écrit à Babelscope, le travail déjà effectué sera facturé au client à 100 % et le travail restant à effectuer à 50 %.

Article XIII : Clause attributive de compétence

En cas de contestation sur l'application des présentes conditions générales de vente ou en cas de litige afférent à une prestation assurée par Babelscope, seul le Tribunal de Commerce de Paris est compétent.